



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives aux pensions**Décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

1. Le Comité mixte a tenu sa cinquantième session dans les locaux de l'Organisation météorologique mondiale à Genève du 5 au 14 juillet 2000. Un résumé de son rapport a été présenté à la Commission du programme, du budget et de l'administration (la commission) en novembre 2000¹. Les recommandations du Comité mixte portaient principalement sur: la gestion des investissements de la Caisse; les résultats de l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 1999; le droit aux pensions de réversion; la situation en matière de pensions des anciens fonctionnaires internationaux de l'ex-URSS; la sélection du nouveau secrétaire et fonctionnaire principal de la Caisse; et les arrangements administratifs à long terme et la stratégie de la Caisse.
2. Le 22 décembre 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné et approuvé le rapport du Comité mixte (document A/55/9)². Dans sa résolution, et à une exception près, relativement mineure – l'Assemblée générale a prié le Comité mixte de remplacer l'étude sur la question des compagnes et des compagnons par une étude des règles et pratiques existantes régissant les droits à pension du conjoint survivant dans les organisations internationales –, l'Assemblée générale a approuvé l'ensemble des décisions et recommandations du Comité mixte telles que présentées à la commission en novembre dernier.

¹ Document GB.279/PFA/13/1.

² Rapports connexes de l'Assemblée générale: A/C.5/55/L.14 et A/RES/55/224.

3. La commission a été informée par de précédents documents des problèmes liés à l'application des accords de transfert conclus entre la Caisse et l'ex-URSS, l'ex-RSS d'Ukraine et l'ex-RSS de Biélorussie depuis la suspension de ces accords en 1990. Aucun fait nouveau n'est survenu depuis le rapport de novembre dernier.

Genève, le 21 février 2001.